

Bilan des échanges avec le SIRTOM de Maurienne à La Fourmière le 26/01/23

Le jeudi 26 janvier dernier, Julie Croutaz, ambassadrice du tri du SIRTOM de Maurienne était venue échanger avec les adhérents de la Fourmière concernant les nouvelles consignes de tri des déchets. Voici des détails sur les échanges ayant eu lieu ce jour-là et des informations complémentaires sur le tri des déchets en Maurienne.



Le message principal suite aux changements dans les règles : le tri des déchets est plus simple, tous les emballages (plastique, papier, cartonnage et aluminium) vont dans le bac jaune

L'idéal est de limiter les déchets à la source : ne pas produire ce qui deviendra un déchet, ne pas acheter ce qui crée de nombreux déchets. Si possible, il faut bien sûr réparer ce qui peut l'être.

Dans le bac jaune, mettre :

- Tous les emballages qui doivent être :
 - o Vidés (bien)
 - o Sales (pas besoin de les laver)
 - o En vrac (pas dans un sac poubelle)
 - o Non imbriqués
- Tous les papiers et cartonnages

Ce sont donc de nouvelles organisations à mettre en place chacun chez soi, de nouvelles habitudes à prendre :

- Par exemple aller plus souvent déposer les déchets au bac jaune, pour que ça ne sente pas mauvais chez soi
- Pour stocker ces déchets et les transporter vers le bac jaune, utiliser de préférence un contenant lavable. Trouver une dimension adaptée à vos besoins.
- Ne pas laver ses emballages, c'est économiser de l'eau potable et éviter de produire des eaux usées

Points particuliers concernant les déchets du bac jaune :

- Par exemple, si vous achetez de la viande en supermarché, ce qui constitue l'emballage c'est : le film étirable transparent + la barquette en polystyrène + le film absorbant placé sous la viande.
- Toutes les tailles de déchets peuvent être mises dans le bac jaune, même les plus petits. Ne pas mettre de déchets encombrants.
- Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastiques

Sont donc à mettre dans le bac jaune :

- o le papier aluminium, les canettes, les boîtes de conserve, les barquettes aluminium, etc.)
- o le pot et l'opercule des pots de yaourts
- o le pot, le couvercle et l'opercule des pots de crème
- o les emballages donnés par les artisans bouchers ou du fromagers
- o les sachets de surgelés
- o les couvercles métalliques des bocaux
- o les petites feuilles qui séparent les ravioles entre elles
- o les feuilles de cuisson des pâtes à tarte
- o le film étirable pour micro-onde
- o les plastiques aluminisés qui emballent les barres chocolatées, chips, etc.



A mettre dans le bac vert, pour le verre, pour rappel :

- Uniquement les emballages en verre (bouteilles, bocaux, etc.)
- Attention, la vaisselle cassée doit être déposée en déchetterie
- Si vous cassez juste un verre ou une assiette en verre, vous pouvez la mettre dans les ordures ménagères (attention aux risques de coupure) mais pas dans le bac du verre

Dans votre sac poubelle, que vous déposerez dans le bac gris des ordures ménagères, vous pouvez mettre :

- Les masques jetables
- Les cotonnettes jetables, les cotons tiges
- Les couches
- Les protège-slips, les serviettes hygiéniques, les tampons hygiéniques
- Les brosses à dent
- La vaisselle jetable, les éponges
- Les mouchoirs, les essuie-tout
- Les mégots
- Les déchets de bureautique (stylos, correcteurs, etc.)
- Les restes d'assiette si vous n'avez pas de composteur

A déposer en déchetterie, pour rappel :

- Les ampoules cassées ou qui ne fonctionnent plus (ou à rapporter en magasin)
- Les cendres de vos poêles et cheminées
- Les pots de yaourts en grès ou tous autres contenants en grès (inertes)
- L'huile alimentaire

La quantité de déchets réceptionnés sur le centre de tri de Chambéry a été de 31 7000 tonnes / an en 2021. Ce chiffre correspond à la quantité de déchets traités au centre de tri et le SIRTOM de Maurienne apporte environ 2 300 tonnes de collecte sélective.

Pour télécharger la plaquette d'information du SIRTOMM, c'est ici : <https://drop.infini.fr/r/wXGr9KLtbZ#NmKMwh+M8gIHjYI48VqIHxzm2PRHKbNN0e/nKlgSglU=>

Si vous avez d'autres interrogations, vous pouvez chercher une réponse sur ce site Internet : <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>

La Fourmière remercie le SIRTOMM pour son intervention

